

# Aide au diagnostic pour le trouble développemental du langage : la boîte à outils du TDL (fiche 6)



par  
**Christelle MAILLART**  
*membre du C.A.*

Dans de précédents numéros de l'UPLF-info, nous avions entamé la présentation des ressources issues de la boîte à outils sur le trouble développemental du langage (TDL), réalisée en anglais par Lisa Archibald (Archibald, 2020) en présentant les 5 premières fiches. Nous poursuivons ce travail par la fiche « volume 6 », consacrée à la différence entre le TDL et le trouble spécifique des apprentissages.

Cette fiche concerne plus particulièrement l'accompagnement des enfants en contexte scolaire qui peuvent recevoir des diagnostics de TDL, de troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysorthographie ou dyscalculie) ou des appellations liées à des besoins éducatifs spécifiques. La fiche 6 aborde ces diagnostics et les différentes étiquettes utilisées pour décrire les enfants présentant des difficultés langagières et/ou d'apprentissage. Nous reprenons ci-dessous les points principaux présentés sur le site internet de Lisa Archibald<sup>1</sup>.

Lisa Archibald rappelle l'importance d'une évaluation pluridisciplinaire, faite par des professionnels dont les rôles sont complémentaires :

- le/la logopède cible le développement de la communication, du langage et de la parole ;
- le/la psychologue scolaire/neuropsychologue évalue les fonctions cognitives qui sous-tendent les apprentissages ;
- l'enseignant·e apporte des observations essentielles sur la manière dont l'enfant répond aux situations d'enseignement.

## Définitions et critères

Le TDL et le trouble spécifique des apprentissages sont tous deux des troubles neurodéveloppementaux, c'est-à-dire des troubles qui apparaissent durant la période de développement. Bien que leurs causes précises soient encore mal connues, on considère qu'ils résultent de l'interaction de facteurs biologiques et non biologiques, et non d'un facteur unique. Plus précisément, ces troubles sont liés à la conjonction de multiples facteurs de risque, incluant l'effet combiné de nombreux gènes et de facteurs environnementaux variés.

Comme rappelé par Catalise (Bishop et al., 2016, 2017), le **TDL** se définit comme une difficulté persistante du langage qui a un impact significatif sur les interactions quotidiennes ou sur les apprentissages scolaires, sans qu'aucune condition biomédicale différenciatrice connue ne soit identifiée. La dernière version de la Classification Internationale des Maladies (CIM-11) adopte désormais le terme TDL de manière cohérente avec cette définition, sans référence à l'âge mental ni au niveau de fonctionnement intellectuel (voir encadré ci-dessous ; notons toutefois que la traduction française réfère au « trouble du développement du langage » et non « trouble développemental du langage »).

<sup>1</sup> [https://www.uwo.ca/fhs/lwm/news/2022/02\\_16\\_DLDSLD.html](https://www.uwo.ca/fhs/lwm/news/2022/02_16_DLDSLD.html)

**CIM 11 - Trouble du développement du langage (code 6A01.2)**

Le trouble du développement du langage se caractérise par des déficits persistants dans l'acquisition, la compréhension, la production ou l'utilisation du langage (parlé ou gestuel), qui surviennent pendant la période de développement, en général la petite enfance, et provoquent d'importantes limitations dans la capacité à communiquer de l'individu. La capacité de l'individu à comprendre, produire ou utiliser le langage est nettement en-dessous de ce qui serait attendu au vu de son âge. Les déficits de langage ne s'expliquent pas par un autre trouble neurodéveloppemental, une déficience sensorielle ou une affection neurologique, notamment par les effets d'une lésion ou d'une infection cérébrale.

Dans le DSM-5, c'est la catégorie « trouble du langage » qui correspond le plus au TDL. Cette catégorie est également indépendante du niveau intellectuel : une personne présentant une déficience intellectuelle ne peut recevoir un diagnostic de TDL ou de trouble du langage au sens du DSM. Si le trouble du langage est observé chez une personne remplissant les critères pour un diagnostic de déficience intellectuelle, le diagnostic posé sera celui de trouble du langage associé à une déficience intellectuelle, voir les fiches 2 et 4.

Selon Catalise, le TDL peut affecter n'importe quel domaine langagier (phonologie, lexique, sémantique, (morpho)syntaxe, pragmatique et/ou mémoire verbale ou apprentissages verbaux). La catégorie « trouble du langage » du DSM-5, en revanche, n'inclut pas les atteintes pragmatiques qui relèvent d'un trouble distinct, appelé « trouble de la communication sociale (pragmatique) ».

Un **trouble spécifique des apprentissages** désigne une difficulté persistante à acquérir et à utiliser certaines compétences scolaires fondamentales, notamment en lecture, orthographe, écriture ou mathématiques, comme défini dans le DSM-5. Ce diagnostic ne peut être posé qu'après au moins six mois d'un enseignement adéquat et structuré. La CIM-11 utilise une catégorie équivalente, appelée trouble développemental des apprentissages, qui correspond largement à celle du DSM-5, à la différence qu'elle conserve une approche basée sur le référentiel cognitif. Selon la CIM-11, les compétences scolaires atteintes doivent être nettement inférieures aux attentes pour l'âge et au niveau de fonctionnement intellectuel général (voir la CIM-11).

**CIM 11 - Trouble développemental de l'apprentissage (code 6A03)**

Le trouble développemental de l'apprentissage se caractérise par des difficultés significatives et persistantes d'acquisition des compétences scolaires, qui peuvent inclure la lecture, l'écriture ou l'arithmétique. Les performances de l'individu dans la(les) compétence(s) scolaire(s) concernée(s) sont bien en-dessous de ce qui serait attendu pour l'âge chronologique et le niveau de fonctionnement intellectuel général et cela entraîne une déficience importante dans le fonctionnement scolaire ou professionnel de l'individu. Le trouble développemental de l'apprentissage se manifeste pour la première fois lors de l'enseignement des compétences scolaires au cours des premières années d'école. Le trouble développemental de l'apprentissage n'est pas dû à un trouble du développement intellectuel, à une déficience sensorielle (visuelle ou auditive), à un trouble neurologique ou moteur, à un manque d'accès à l'éducation, à un manque de maîtrise de la langue d'enseignement ou à une adversité psychosociale.

Le DSM-5 autorise également l'usage de termes alternatifs bien connus dans la pratique clinique tels que « Dyslexie » (pour désigner les difficultés liées à la reconnaissance précise ou fluide des mots, au décodage et à l'orthographe) ou « Dyscalculie » (pour désigner les troubles touchant le traitement de l'information numérique, l'apprentissage des faits arithmétiques et les calculs). Bien que le terme dysgraphie soit couramment utilisé pour désigner les troubles de l'écriture, il ne figure pas comme terme alternatif officiel dans le DSM-5.

### Co-occurrence et recouvrement entre TDL et trouble spécifique d'apprentissage

Si le TDL et la dyslexie (soit un trouble spécifique des apprentissages centré sur le langage écrit) sont deux troubles distincts (Bishop & Snowling, 2004), ils coexistent fréquemment. On estime qu'environ 50 % des enfants présentant une dyslexie présentent également un TDL (Adlof & Hogan, 2018). Cette forte co-occurrence a conduit certains auteurs à recommander que tout enfant dyslexique soit évalué pour un TDL, et inversement. Selon le DSM-5, pour poser un double diagnostic (TDL & trouble spécifique des apprentissages), il est important de réaliser une évaluation rigoureuse montrant que chaque trouble a un impact distinct sur les activités de la vie quotidienne, y compris les apprentissages scolaires.

Le langage est un vecteur d'apprentissage et est utilisé à la fois pour transmettre les contenus et pour permettre aux élèves de démontrer leurs acquis, à l'oral comme à l'écrit. Ainsi, même les mathématiques mobilisent des tâches qui comportent une forte charge verbale, comme l'apprentissage et l'alternance entre les symboles numériques (ex. : « cinq », « 5 »), le comptage, le calcul ou la résolution de problèmes en contexte (Cross et al., 2019). Étant donné que le langage est une compétence fondatrice de l'apprentissage, tout enfant pour lequel des inquiétudes persistent quant à ses progrès scolaires ou à sa capacité à acquérir de nouveaux concepts devrait faire l'objet d'une évaluation langagièrre.

Il est donc essentiel d'observer attentivement dans quelle mesure les difficultés observées sont liées au langage :

- si les difficultés n'apparaissent que dans les tâches verbales ou médiées par le langage, cela peut orienter vers un TDL ;
- en revanche, si l'enfant ne répond pas aux adaptations pédagogiques ciblées sur ses besoins langagiers, malgré un accompagnement de qualité et de bonne intensité, cela justifie une évaluation centrée sur un trouble des apprentissages.

### Différences fondamentales entre le TDL et le trouble spécifique des apprentissages

Malgré leurs chevauchements possibles, le trouble développemental du langage (TDL) et le trouble spécifique des apprentissages se distinguent sur trois points fondamentaux :

- 1) nature des apprentissages (implicite ou explicite) ;
- 2) moment d'apparition ou de détection ;
- 3) impact sur le langage oral et écrit.

1. Nature des apprentissages. Le TDL concerne l'acquisition du langage, une compétence que le cerveau humain est naturellement prédisposé à développer, de manière implicite, sans instruction formelle. En cas de TDL, les processus qui sous-tendent cet apprentissage implicite sont altérés. À l'inverse, le trouble spécifique des apprentissages concerne des apprentissages académiques (lecture, écriture, calcul) qui nécessitent un enseignement structuré, de l'effort et une pratique répétée. On suppose alors que ce sont les mécanismes d'apprentissage explicite qui sont altérés. Lisa Archibald prévient néanmoins que cette distinction entre apprentissage implicite (langage) et explicite (scolaire) est utile pour la compréhension, mais qu'elle reste simpliste car en pratique, les processus s'entremêlent. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour mieux comprendre les liens et les distinctions entre ces deux troubles.

2. Moment d'apparition ou de détection. En théorie, le TDL se manifeste précocement, dès les premières étapes du développement langagier alors que le trouble spécifique des apprentissages ne peut être détecté qu'après six mois d'enseignement formel (lecture, écriture, mathématiques). En pratique cependant, le moment du diagnostic peut différer considérablement du moment d'apparition des premiers signes : le TDL est souvent sous-diagnostiqué, parfois jusqu'à l'âge scolaire (McGregor, 2020) et le trouble spécifique des apprentissages peut rester inaperçu jusqu'à ce que les exigences scolaires dépassent les capacités d'apprentissage de l'enfant.

3. Impact sur le langage oral et écrit. Le TDL affecte à la fois le langage oral et écrit. Chez les adolescents ou adultes, les difficultés peuvent être plus visibles (voire uniquement visibles) à l'écrit. En revanche, le trouble spécifique d'apprentissage impacte surtout le langage écrit (reconnaissance des mots, compréhension en lecture, orthographe, rédaction...). Les difficultés de langage oral n'en font pas partie intégrante mais on pourrait retrouver des difficultés liées au manque d'exposition à l'écrit (ex. : vocabulaire pauvre) ou à un recouvrement partiel avec des compétences académiques (ex. : expression orale désorganisée liée à des difficultés d'inférences ou de raisonnement). Globalement, dans le trouble spécifique des apprentissages, les difficultés scolaires sont plus marquées que les éventuelles faiblesses en langage oral.

## Identification éducative, étiquettes, exceptions et handicaps

Les termes « trouble développemental du langage » et « trouble spécifique des apprentissages » relèvent du champ médical. Ce ne sont pas des termes éducatifs. Dans de nombreux systèmes éducatifs — y compris en Belgique — l'accès à un soutien scolaire ne repose pas uniquement sur un diagnostic médical. Un élève n'obtient un accompagnement spécifique que s'il est reconnu comme ayant un handicap ou un besoin particulier nécessitant un enseignement adapté. Cela peut inclure :

- des aménagements pédagogiques ou matériels ;
- des modifications du programme ;
- des dispositifs alternatifs de scolarisation ;
- ou des services spécialisés.

En pratique, les enfants présentant un TDL ou un trouble spécifique des apprentissages sont souvent reconnus dans le système éducatif sous une catégorie ou une étiquette administrative, en raison de l'impact fonctionnel de leur trouble sur les apprentissages. Il est important, dans ce contexte, de bien distinguer les termes « trouble » (*disorder*) et « handicap » (*disability*) :

- un trouble (*disorder*) désigne une condition d'origine biologique présumée, dont la cause exacte n'est pas toujours connue ;
- un handicap (*disability*) résulte d'un décalage entre les capacités d'une personne et les exigences de son environnement (Wehmeyer, 2013).

Ainsi, un même trouble (ex. : TDL) peut ou non générer un handicap, selon le contexte scolaire, les attentes environnementales et les adaptations mises en place.

## Trouble spécifique des apprentissages vs trouble d'apprentissage spécifique : deux notions à distinguer

Il est important de distinguer les deux termes suivants, souvent confondus :

- le trouble spécifique des apprentissages (Specific Learning Disorder) renvoie à un diagnostic médical qui désigne une difficulté persistante à apprendre et à utiliser certaines compétences scolaires (lecture, écriture, calcul) ;
- les difficultés d'apprentissage (Specific Learning Disability), quant à lui, est un terme éducatif qui reflète les difficultés concrètes d'un élève à suivre le programme scolaire habituel, que ce soit pour écouter, réfléchir, parler, lire, écrire, orthographier ou résoudre des problèmes mathématiques.

Ces deux termes ne sont pas synonymes, même s'ils sont souvent utilisés comme tels. Ainsi, un enfant peut présenter un trouble spécifique des apprentissages léger, qui ne provoque pas de difficultés apparentes dans les premières années scolaires. Mais dès que les exigences scolaires augmentent, les limites de ses capacités apparaissent. Il vit alors une situation de handicap scolaire bien qu'il ait toujours eu un trouble spécifique des apprentissages, même s'il n'était pas encore manifeste.

L'article d'Archibald (2020) contient également une description de la loi IDEA et son application aux Etats-Unis. Ce passage n'est pas repris ici car il ne s'applique pas à notre contexte d'exercice.

Retrouvez l'intégralité des fiches de la boîte à outils TDL sur notre site.

<https://www.uplf.be/articles/>





# DÉCISIONS DIAGNOSTIQUES

## TDL, TROUBLE SPÉCIFIQUE DES APPRENTISSAGES, DIFFICULTÉS D'APPRENTISSAGE : QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ?

Lisa Archibald  
larchiba@uwo.ca  
@larchiba6

POINTS COMMUNS	<p><b>Le trouble développemental du langage (TDL) et le trouble spécifique des apprentissages</b> sont tous les deux des troubles neurodéveloppementaux. Bien que leur <b>étiologie</b> précise soit inconnue, on considère qu'ils résultent principalement de des facteurs biologiques (c'est-à-dire les effets combinés de nombreux gènes) en interaction avec de facteurs non biologiques.</p> <p><b>Ces troubles coexistent fréquemment.</b> Un double diagnostic est approprié lorsque le jugement clinique et les résultats de l'évaluation indiquent que chacun de ces troubles limite les activités quotidiennes, y compris les apprentissages.</p> <p>Idéalement, les enfants qui progressent lentement sur le plan scolaire devraient bénéficier d'une évaluation complète et interdisciplinaire incluant le langage, les habiletés cognitives, le développement global et les acquis scolaires.</p>					
DÉFINITIONS, CRITÈRES RELATION ENTRE LE TDL ET LA DYSLEXIE	<p><b>Trouble développemental du langage (developmental language disorder)</b></p> <p>Difficultés persistantes du langage ayant un impact significatif sur les interactions quotidiennes ou sur les apprentissages scolaires, et qui apparaissent au cours du développement (définition de CATALISE, également cohérente avec la classification de la CIM-11 du même nom). Cette définition correspond également à la description du Trouble du langage dans le DSM-5, et inclut les habiletés pragmatiques du langage (voir aussi : Trouble de la communication sociale pragmatique)<sup>1</sup>.</p>	<p><b>Trouble spécifique des apprentissages (Specific Learning Disorder)</b></p> <p>Difficultés persistantes dans l'apprentissage et l'utilisation de compétences scolaires (lecture de mots, compréhension de lecture, orthographe, production écrite, mathématiques), qui ne peuvent être identifiées qu'au moins 6 mois après le début d'un enseignement ciblé (selon le DSM-5). La classification CIM-11 propose une catégorie similaire (Trouble développemental des apprentissages) à la différence qu'il exige également un décalage entre les performances scolaires et le niveau intellectuel général attendu.</p>				
DIFFÉRENCES CLÉS : (1) COMMENT ET QUAND LES TROUBLES SE MANIFESTENT ; (2) LANGAGE ORAL ET LANGAGE ÉCRIT	<p><b>Un trouble affectant uniquement la phonologie</b> (sans autres composantes du langage) <b>ne serait pas diagnostiqué comme un TDL</b> selon CATALISE, mais pourrait indiquer un trouble des sons de la parole (difficultés de perception ou de production des sons) ou une dyslexie (difficultés de reconnaissance des mots).</p>	<p><b>Lorsque le trouble spécifique des apprentissages se manifeste par des difficultés de reconnaissance des mots</b> (définies dans le DSM-5 comme des difficultés à reconnaître les mots de manière précise ou fluide, à décoder correctement et/ou à orthographier), il est <b>souvent appelé dyslexie</b>.</p>				
	<p>Le TDL concerne l'apprentissage du langage, pour lequel le cerveau humain est biologiquement prédisposé. Cet apprentissage se fait en grande partie sans enseignement explicite. <b>Les difficultés apparaissent tôt mais peuvent passer susciter d'inquiétude pour diverses raisons</b> (variabilité du développement langagier précoce, attente que l'enfant « rattrape son retard », difficultés jugées « pas si graves »). En conséquence, de nombreuses personnes ayant un TDL ne sont jamais diagnostiquées ou le sont de façon erronée.</p>	<p>Le trouble spécifique des apprentissages concerne l'apprentissage scolaire, qui nécessite un enseignement formel, des efforts soutenus et beaucoup de pratique<sup>2</sup>. <b>Les difficultés apparaissent pendant la période scolaire</b>, mais peuvent ne se manifester que lorsque les exigences scolaires dépassent les capacités de l'élève dans les domaines concernés. Ces difficultés persistent, malgré un enseignement de qualité en classe et des interventions plus intensives, ciblant précisément les compétences avec lesquelles l'élève éprouve des difficultés.</p>				
	<p>« Le langage, c'est la littératie, et la littératie, c'est le langage. »<sup>3</sup> On peut s'attendre à ce que le TDL affecte à la fois le langage oral et écrit (et les compétences scolaires associées, comme les mathématiques). Chez les plus âgés, les difficultés sont souvent plus visibles à l'écrit, notamment en compréhension de lecture et en production écrite.</p>	<p><b>Le trouble spécifique des apprentissages concerne principalement l'apprentissage de l'écrit</b> (ainsi que d'autres compétences académiques comme les mathématiques). Les troubles du langage oral ne font pas partie du diagnostic. Cependant, certaines manifestations orales peuvent être présentes, telles qu'un vocabulaire scolaire limité (souvent lié à un manque de lecture) ou une expression désorganisée, en lien avec des difficultés à faire des inférences ou à mobiliser des compétences métacognitives.</p>				
ÉVALUATION COMPLÉMENTAIRE						
	<p>Au minimum, un enfant présentant un trouble développemental du langage (TDL) devrait être évalué pour une dyslexie<sup>4</sup> ainsi que pour ses compétences en compréhension de lecture. Un manque de progrès malgré une instruction individualisée (avec une intensité suffisante) ciblant les compétences scolaires <b>constitue un motif d'orientation</b> vers une évaluation des apprentissages.</p>	<p>Au minimum, un enfant présentant une dyslexie devrait être évalué pour un trouble développemental du langage (TDL), tout comme les enfants ayant une dyscalculie ou une dysgraphie. Des difficultés scolaires persistantes, en particulier dans des tâches verbales dans différentes matières, <b>constituent un motif d'orientation</b> vers une évaluation du langage.</p>				
IDENTIFICATION DES BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS	<p>Dans certains systèmes éducatifs ou pays, le soutien scolaire est accordé sur la base de la reconnaissance d'un handicap (ou d'une autre étiquette scolaire liée à des besoins spécifiques), plutôt que sur celle d'un diagnostic clinique de trouble.</p> <table border="1" data-bbox="219 1796 794 2052"> <tr> <td data-bbox="219 1796 794 1852"><b>Trouble</b> : condition d'origine biologique présumée (sans cause précise identifiée), altérant le fonctionnement et les capacités d'un individu.</td><td data-bbox="794 1796 1464 1852"><b>Handicap</b> : limitation du fonctionnement qui résulte d'un décalage entre les capacités d'une personne et les exigences de son environnement.</td></tr> <tr> <td data-bbox="219 1852 794 2052"> <p>Certaines catégorisations en milieu scolaire concernent spécifiquement la parole et le langage (par exemple, « besoins en communication liés à la parole et au langage » ou « troubles de la parole/de langage »). <b>Un enfant présentant un TDL peut ainsi être orienté vers des services de soutien sous l'une ou l'autre de ces dénominations.</b></p> </td><td data-bbox="794 1852 1464 2052"> <p>De nombreuses définitions des troubles d'apprentissage englobent une variété de conditions susceptibles d'interférer avec les apprentissages, telles que le TDL, le trouble spécifique des apprentissages, le TDA/H<sup>5</sup>, entre autres. Ainsi, <b>des enfants présentant un TDL ou un trouble spécifique des apprentissages peuvent être identifiés comme ayant un trouble d'apprentissage spécifique.</b></p> </td></tr> </table>	<b>Trouble</b> : condition d'origine biologique présumée (sans cause précise identifiée), altérant le fonctionnement et les capacités d'un individu.	<b>Handicap</b> : limitation du fonctionnement qui résulte d'un décalage entre les capacités d'une personne et les exigences de son environnement.	<p>Certaines catégorisations en milieu scolaire concernent spécifiquement la parole et le langage (par exemple, « besoins en communication liés à la parole et au langage » ou « troubles de la parole/de langage »). <b>Un enfant présentant un TDL peut ainsi être orienté vers des services de soutien sous l'une ou l'autre de ces dénominations.</b></p>	<p>De nombreuses définitions des troubles d'apprentissage englobent une variété de conditions susceptibles d'interférer avec les apprentissages, telles que le TDL, le trouble spécifique des apprentissages, le TDA/H<sup>5</sup>, entre autres. Ainsi, <b>des enfants présentant un TDL ou un trouble spécifique des apprentissages peuvent être identifiés comme ayant un trouble d'apprentissage spécifique.</b></p>	
<b>Trouble</b> : condition d'origine biologique présumée (sans cause précise identifiée), altérant le fonctionnement et les capacités d'un individu.	<b>Handicap</b> : limitation du fonctionnement qui résulte d'un décalage entre les capacités d'une personne et les exigences de son environnement.					
<p>Certaines catégorisations en milieu scolaire concernent spécifiquement la parole et le langage (par exemple, « besoins en communication liés à la parole et au langage » ou « troubles de la parole/de langage »). <b>Un enfant présentant un TDL peut ainsi être orienté vers des services de soutien sous l'une ou l'autre de ces dénominations.</b></p>	<p>De nombreuses définitions des troubles d'apprentissage englobent une variété de conditions susceptibles d'interférer avec les apprentissages, telles que le TDL, le trouble spécifique des apprentissages, le TDA/H<sup>5</sup>, entre autres. Ainsi, <b>des enfants présentant un TDL ou un trouble spécifique des apprentissages peuvent être identifiés comme ayant un trouble d'apprentissage spécifique.</b></p>					

### À retenir :

- (1) Le trouble spécifique des apprentissages (*Specific Learning Disorder*) et les difficultés d'apprentissage (*Specific Learning Disability*) ne sont pas synonymes, bien qu'ils se recouvrent largement.  
 (2) Le TDL, le trouble spécifique des apprentissages et d'autres troubles peuvent se manifester sous la forme d'un trouble d'apprentissage spécifique en milieu scolaire.

1 Share, 2021, Br Sci, 11, 1510

2 « *Language is literacy is language* » Snow, 2016, USLP, 18, 216-228

3 Adloff & Hogan, 2019, PIBBS, 210-217

4 Trouble Déficitaire de l'Attention avec ou sans Hyperactivité

5 Note de la traduction : Aux Etats-Unis, le « *specific learning disability* » est un terme plus administratif qui est utilisé dans la loi IDEA (Individuals with Disabilities Education Act)



**De cette fiche d'aide au diagnostic « vol 6 », on gardera :**

- la co-occurrence fréquente entre les troubles du langage oral et écrit ;
- l'importance d'être attentif au langage oral lorsque la demande concerne le langage écrit et inversement ;
- la différence entre d'une part, un trouble et ses caractéristiques et d'autre part, ses conséquences qui dépendent de l'environnement (handicap).

## RÉFÉRENCES

- Adlof, S.M., & Hogan, T.P. (2018). Understanding dyslexia in the context of developmental language disorders. *Language, Speech, and Hearing Services in Schools*, 49, 762-73.
- Archibald, L. M. (2020). The DLD Diagnostics Toolbox. <https://uwo.ca/fhs/lwm/news/index.html>
- Bishop, D.V.M. & Snowling, M. J. (2004). Developmental Dyslexia and Specific Language Impairment: Same or Different? *Psychological Bulletin*, 130, 858–888.
- Bishop, D.V.M., Snowling, M.J., Thompson, P.A., Greenhalgh, T., & the CATALISE consortium. (2016). CATALISE: a multinational and multidisciplinary Delphi consensus study. 1. Identifying language impairments in children. *PLoS ONE*, 11(7): e 0158753.
- Bishop, D. V. M., Snowling, M. J., Thompson, P. A., Greenhalgh, T., & the CATALISE-2 consortium. (2017). Phase 2 of CATALISE: a multinational and multidisciplinary Delphi consensus study of problems with language development: Terminology. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 58(10), 1068-1080.
- Cross, A.M., Archibald, L.M.D., Joanisse, M.F. (2019). Mathematical abilities in children with Developmental Language Disorder. *Language, Speech, and Hearing Services in Schools*, 50, 150-163.
- McGregor, K. (2020). How we fail children with Developmental Language Disorder. *Language, Speech, and Hearing Services in Schools*, 51, 981-992.
- Wehmeyer, M.L. (2013). Disability, disorder, identity. *Intellectual and Developmental Disabilities*, 51, 122-128.